III

LES TERMES D'INJURE DANS LE THÉÂTRE COMIQUE

PAR P.-J. MINICONI

Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

SOMMAIRE. — *Le vocabulaire de Plaute et de Térence offre des exemples de diverses catégories de termes injurieux et permet un relevé exhaustif des procédés de renforcement de l'injure élémentaire. L'injure « ironique », qui renouvelle les mots et les tours, est, chez Plaute, un élément de la fantaisie verbale, et apparaît aux moments où le ralentissement de l'action permet d'amuser par des mots. Térence n'utilise que l'injure banale ou l'injure renforcée. Il ne crée pas de formes originales et ignore l'injure « ironique » comme le comique de pure fantaisie verbale.*

C'est dans les œuvres des Comiques que le vocabulaire injurieux du latin offre la plus grande diversité et le foisonnement le plus riche. Une étude d'ordre sémantique et stylistique peut donc légitimement se limiter à Plaute et à Térence.

Dans un travail déjà ancien, A. Müller (*Philologus*, LXXII, 1913, p. 492-502) propose, avec des relevés précieux — mais non toujours exhaustifs — un classement des termes d'injure fondé sur le rang social de ceux qui les profèrent ou les essuient (vieillards, esclaves, etc.). Nous aurons à revenir sur ce mode de classement. Plus près de nous, la *Lateinische Umgangsprache* de J. B. Hofmann donne, p. 85 sq., quelques directives d'étude et renvoie notamment aux travaux de Ch. Bally.

La présente recherche n'est pas purement lexicographique : après avoir éclairé de quelques considérations de linguistique générale la nature des termes d'injure, nous en distinguerons les diverses catégories et nous tâcherons de restituer à chaque type d'injure sa valeur stylistique et scénique.

Nous avons utilisé, pour Plaute, l'édition A. Ernout, pour Térence, l'édition J. Marouzeau. Nos relevés se fondent sur le *Lexicum Plautinum* de G. Lodge et sur l'*Index uerborum Terentianus* de E. B. Jenkins.

1. *Injure et parole.*

Le caractère singulier du terme d'injure apparaît nettement si nous replaçons ce terme dans la chaîne du langage. Alors que toute parole est essentiellement recherche d'autrui et désir de communication, dans l'injure l'expression l'emporte sur la communication. De même que le cri marque notre inadéquation provisoire au monde, l'injure est la réaction spontanée du « moi » contre un « non-moi » qui se révèle hors de notre prise. Elle est l'élément le moins intellectuel, le plus subjectif du vocabulaire, et, par nature, toujours insuffisante, puisque le langage est impuissant à exprimer le fond de notre subjectivité. A l'intérieur de la parole, dont la formulation traduit les précautions, la retenue presque constante du sujet parlant, qui est cernée de toutes parts par les exigences de la vie sociale, l'injure apparaît comme l'affirmation d'une subjectivité irrépressible. Sous sa forme élémentaire, elle ne sera guère qu'un cri à l'adresse d'un être — voire d'un objet. « Un mot constitué, une phrase peuvent devenir de purs réflexes, des cris poussés sous l'influence du sentiment », écrit H. Delacroix (*Le langage et la pensée*, p. 379).

Un premier trait de ce vocabulaire sera son expressivité phonique : l'injure est essentiellement parlée et la physionomie du mot n'est jamais indifférente. Traitant du français, M. J. Marouzeau (*Notre langue*, p. 23) souligne le grand nombre d'injures à initiale consonantique. La remarque vaut également pour le latin. C'est que l'explosion affective se traduit aussi par l'effort musculaire notable que représente l'émission d'une consonne insistante. « L'accent consonantique... rend la consonne plus longue et plus forte... La consonne sur laquelle porte cet accent est la consonne initiale » (M. Grammont. *Phonétique générale*, p. 118-119). Pareille détente musculaire est à peu près impossible dans les mots à initiale vocalique. Ces derniers ne représentent guère que dix pour cent des termes d'injure relevés dans le théâtre comique latin.

L'injure élémentaire n'est qu'à peine un signe linguistique, et il reste un peu malaisé de lui appliquer la définition saussurienne classique : « l'union d'un concept et d'une image acoustique ».

Le contenu conceptuel de la pensée est, alors, presque nul. L'énonciation du terme d'injure ne saurait susciter une image précise, puisqu'elle ne procède pas d'un désir de communication. Aussi, selon les circonstances, le même terme d'injure pourra-t-il exprimer des notions assez différentes : il est voué à la polysémie.

D'où la monotonie du vocabulaire injurieux le plus banal : seules les conditions d'emploi en précisent la valeur[1]. Ainsi, dans le français familier, les termes comme « bandit, salaud, etc. » : le « salaud » sera tour à tour l'automobiliste écraseur, l'adversaire politique, l'examinateur réputé trop sévère et, chez J.-P. Sartre ou J. Anouilh, l'homme « arrivé », nanti, et qui tourne le dos à tout idéal.

La diversité des équivalents français proposés ci-dessous pour le latin *ignauus* montre qu'il s'agit bien d'une sorte de « mot-outil » de l'affectivité, exprimant toutes les nuances de la malfaisance ou de la nullité :

Dans *Mén.* 924, Ménechme I s'en prend au médecin qui le soupçonne de folie et l'examine :

MED. : *Dic mihi hoc : solent tibi unquam oculi duri fieri?*
MEN. : *Quid? Tu me lucustam censes esse, homo ignauissume?*

« Quoi? Est-ce que tu me prends pour une sauterelle, triple idiot? » (trad. A. Ernout). Cf. *Cas.* 240 (Cléostrate rabroue son vieux mari paillard) :

Senecta aetate unguentatus per uias, ignaue, incedis!

« A ton âge, courir les rues tout plein de parfum, mauvais sujet ! » ; cf. *Ps.* 133 « fainéants » ; *Tri.* 926 « maudit lâche ». Cf. Térence, *Eun.* 777 :

Quid, ignaue? Peniculon pugnare qui istum huc portes, cogitas?

« Quoi, bon à rien? Penses-tu te battre avec une lavette, que tu l'apportes ici? » (trad. J. Marouzeau) ; cf. *Eun.* 239, *ignauissume* « le plus lâche des hommes ». Des termes comme *scelus*, *improbus*, etc., appelleraient la même remarque. Seul le contexte en précise le sens.

1. Cette ambivalence des termes du langage affectif explique ce que W. Wundt appelle l'*Uebergang der Schimpfwörter in Kosewörter* (*Völkerpsychologie* II, p. 575). L'allemand *Schelm*, le français *brigand* peuvent devenir des mots de tendresse.

2. *L'injure élémentaire.*

Parmi les termes d'injure les plus fréquents et les plus immédiats, il faut classer à part, dans le domaine latin, les termes originellement réservés aux esclaves. C'est un trait de la structure sociale antique beaucoup plus accusé à Rome qu'en Grèce, si l'on en juge d'après les relevés effectués par A. Müller (*op. laud.*, p. 320 sq.) dans la Comédie grecque. Mais cette caractéristique du vocabulaire injurieux du latin n'autorise pas le classement « sociologique » des injures proposé par A. Müller. L'émission de l'injure est, en effet, trop spontanée pour s'embarrasser de considérations sociales : *uerbero* se trouve dans la bouche de maîtres s'adressant à leurs esclaves, mais aussi d'esclaves s'adressant à des hommes libres : cf. *Asin.* 485.

Il convient ensuite d'envisager l'injure métaphorique : la métaphore se prête dans ce domaine à des utilisations si diverses que le linguiste Nyrop a écrit : « On peut presque dire qu'il n'y a pas de mot qui ne puisse servir d'injure » (*Grammaire historique de la langue française*, IV, p. 136). Pour souligner chez l'interlocuteur tel défaut, physique ou moral, on évoque tantôt un objet matériel, tantôt un animal — mais il arrive que, dans une langue ancienne, le rapport entre le défaut mis en cause et l'image suscitée nous échappe. — L'emploi des termes abstraits semble, dans la langue populaire, plus énergique que celui des adjectifs dont ils dérivent : cf. *saleté* en face de *sale*. — Comme le français, le latin emploie avec un sens injurieux les noms de métiers décriés ou de vices odieux. Ce sont là des termes injurieux à valeur originelle ; mais d'autres termes n'ont qu'une valeur péjorative occasionnelle, due aux circonstances d'emploi.

a) Le nom.

Il est naturel d'envisager d'abord le substantif. L'injure constituant une dénomination hâtive, c'est le substantif qui se prête le mieux à cette détermination immédiate, tandis que « la catégorie de la qualité correspond... à une vue moins intuitive, mais plus claire de ce que la réalité nous offre par l'intermédiaire des sens » (A. Séchehaye, *Essai sur la structure logique de la phrase*, p. 56). La prédominance du substantif sera donc la marque

d'un processus plus concret, celle de l'adjectif d'un processus plus intellectuel. Plaute, en règle générale, offrira plus de substantifs, Térence, plus d'adjectifs. Ainsi, chez Térence, six emplois de *ineptus* contre un seul chez Plaute, lequel préfère des substituts métaphoriques comme *asinus*, *frutex*, *matula*, etc.

Substantifs évoquant des châtiments serviles :

carcer, *carnufex*, *crux*, *furcifer*, *mastigia*, *uerbero*[1].

Substantifs employés avec une valeur métaphorique :

Noms évoquant des animaux :

accipiter P, *asinus*, *belua*, *bestia* P, *canis*, *cantherius* P, *clurinum* (*pecus*) P, *cuculus* P, *culex* P, *excetra* P, *felis* P, *hircus* (adjectifs *hircinus*, *hircosus*) P, adj. *leoninus* P, *lumbricus* P, *miluus* P, *mulus* P, *ouis* P, *picus* P, *simia* P, (*hara*) *suis* P, *ueruex* P, *uoltur* P, *uolturius* P.

Il est visible que les qualifications les plus pittoresques comme les plus grossières appartiennent à Plaute. Térence n'emploie que : *asinus*, *canis*, *belua* — ce dernier parce qu'apparemment moins « vulgaire » que *bestia*.

Noms évoquant des objets :

caenum P, *caudex* T, *frustum* P, *frutex* P, *fungus* P, *hallec* P, *lapis*, *larua* P, *ligula* P, *lutum* P, *matula* P, *merx* P, *sepulchrum* P, *silex* P, *silicernium* T, *sterculinum* P.

Ces mots dénoncent en général la sottise ou la saleté. Térence en use très rarement : il offre quatre emplois de *lapis*.

Nom « édéologique » : *gerro* (Plaute, *Poe.* 1309 ; Térence, *Héaut.* 1033). Mais il n'est pas sûr que le sens ancien du terme était encore retenu. Le latin ne semble pas avoir développé ce type d'injure, si fréquent dans toutes les langues romanes.

Substantifs abstraits :

calamitas T, *damnum* P, *deliciae* P, *flagitium*, *fraus* P, *illuuies* P, *illecebrae* P, *perlecebrae* P, *labes* P, *monstrum*, *nugae* P, *odium*, *pernicies*[2], *propudium* P, *rus* P, *scelus*.

Ce genre d'injure semble particulièrement populaire, à en juger par la discrétion avec laquelle Térence l'utilise.

1. Nous n'indiquons l'auteur que si le mot ne se retrouve pas à la fois chez Plaute et chez Térence.

2. *Permities*, qui a le même sens que *pernicies*, est très discuté. Cf. Meillet-Ernout et Walde-Hofmann, *s. u.*

Substantifs à valeur péjorative originelle :

baiolus P, *bucco* P, *cinaedus* P, *cinaedicus* P, *fur*, *ganeo* T, *garrula* T, *helluo*, *lurco* P, *nebulo* T, *nugator* P, *praedo* P, *praestigiator* P, *scurra* P, *sycophanta* P, *ueneficus*.

Il faut noter que *fur* est beaucoup plus fréquent que *praedo*, et que *latro* n'est pas encore employé au sens de « voleur ». Plaute offre une périphrase de *fur* : *trium litterarum homo*. *Au.* 325.

Substantifs à valeur péjorative occasionnelle :

Selon les circonstances, le mot qui désigne l'auteur de telle action, le représentant de telle condition, peut devenir terme d'injure. Cf. en français « artiste, avocat, épicier », etc. Seul le contexte permet de déceler l'acception péjorative de :

circumspectatrix P. *Au.* 41 ; *contortor* (*legum*) T. *Ph.* 374 ; *exagogae* (*bonorum*) P. *Tru.* 551 ; *extortor* (*bonorum*) T. *Ph.* 374 ; *faber* P. *Mo.* 892 ; *liberator* (*scortorum*) P. *Per.* 419 ; *mulier* P. *Tru.* 265 ; *persolla* P. *Cu.* 192 ; *persuastrix* (*probri*) P. *Ba.* 1167 ; *philosophus*. P. *Ru.* 986 ; *sator sartorque* (*scelerum*) P. *Cap.* 660 ; *suppostrix* (*puerum*) P. *Tru.* 763 ; *tritor* (*compedium*) P. *Per.* 420 ; *uerna* P. *Amp.* 1033 ; *uirgo* T. *Eun.* 908.

Mots grecs :

L'emploi de mots grecs, voire de courtes phrases grecques (*Cap.* 880-883 ; *Per.* 443 ; 483 ; 488, etc.), prouve que les spectateurs de Plaute étaient capables de les comprendre. Dans le domaine de l'injure, Plaute utilise des mots déjà adoptés par le latin : *cinaedus*, *mastigia*, *sycophanta*. Dans *Mi.* 436-438, il joue sur le nom de Dicea et emploie l'adjectif ἄδικος :

ἄδικος *es tu, non* δικαία *et meo ero facis iniuriam.*

En dehors de ces termes, d'usage quotidien, le grec ne se rencontre que dans des expressions qui constituent des injures « ironiques », et seront examinées ci-dessous.

b) L'adjectif.

On éprouve à classer les adjectifs les mêmes difficultés qu'à classer les substantifs : un adjectif comme *malus* exprime toutes les formes de malfaisance. Les nuances de l'appréciation péjorative sont si nombreuses qu'on est contraint de les grouper autour de notions très générales.

Adjectifs exprimant la fourberie ou la malhonnêteté :

catus T, *fraudulentus* P, *fugax* P, *fugitiuus*, *furax* P, *improbus*, *iniurus* P, *iniurius* P, *iniuriosus* P, *periuriosus* P, *mendax* P, *rapax* P, *trahax* P, *uersutus* P.

Adjectifs exprimant la nullité :

iners T, *nequam*. — Qualification par génitif : *nihili* P, *non nauci* P, *non trioboli* P, *preti minumi*.

Adjectifs exprimant la malfaisance :

malus, *sacrilegus*, *sceleratus*, *scelerosus* T, *scelestus*, *taeter* P.

Adjectifs exprimant la folie ou la sottise :

absurdus T, *bardus* P, *blennus* P, *fatuus*, *futilis* T, *ineptus*, *insipiens* P, *rabiosus* P, *stultus*, *stupidus* P (*obstupidus* P), *uesanus* P.

Adjectifs exprimant l'impudence ou la grossièreté :

agrestis T, *audax* P, *confidens*, *impius*, *impudens*, *impudicus* P, *indomitus* P, *procax*, *propudiosus* P, *proteruus*, *putidus* P, *truculentus*.

Adjectifs exprimant l'état de saleté :

foetidus P, *impuratus*, *impurus*, *luteus* P, *spurciferus* P, *squalidus* P, *stercoreus* P.

Adjectifs exprimant une conduite odieuse :

immanis P, *intolerabilis* P, *odiosus* T.

Adjectifs de signification incertaine :

morticinus (P. *Per.* 283) désigne dans la langue rustique une « bête crevée », ce qui autorise la traduction « charogne ». (Cf. Meillet-Ernout, *s. u.*)

muricidus (P. *Ep.* 333) : le contexte ne confirme nullement l'interprétation proposée par M. Leumann (*Lat. Gr*[5]., p. 249) qui y voit un calque de τοιχωρύχος.

Il est aisé de remarquer la richesse du vocabulaire plautinien en appréciations péjoratives. C'est là un trait éminemment populaire et on pourrait citer dans le français courant des dizaines d'adjectifs exprimant la sottise ou la saleté. L'aspect phonétique et morphologique des termes plautiniens (*bardus*, *blennus*, *furax*, etc.) en dénonce bien souvent la formation familière. Térence, par contre, offre un vocabulaire beaucoup plus réduit et plus intellectuel.

3. *L'injure renforcée.*

Parce qu'elle est une explosion de l'affectivité, l'injure, au gré de celui qui l'emploie, n'est jamais assez énergique. La recherche de l'expressivité se traduit par le renforcement des termes d'injure élémentaires, et notamment par l'adjonction de « mots-outils ». Ce recours à une expression plus pleine décèle d'ailleurs une attitude psychologique un peu différente de la réaction affective élémentaire : le sujet parlant ressent confusément l'insuffisance du contenu et du volume des mots courants et il s'efforce de les étoffer. Sans doute nous est-il impossible de faire le départ entre le renforcement semi-conscient et la reproduction automatique de formules désormais usées. Mais la langue de Plaute a toutes chances de nous livrer les procédés de renforcement les plus énergiques.

Le renforcement de l'injure se manifeste par l'emploi de mots d'appui et de tours superlatifs.

a) Renforcement par mot d'appui.

Ce procédé de renforcement est usuel en français (cf. J. Marouzeau, *Notre langue*, p. 23 et 71). En latin il convient de distinguer :

Emploi du génitif adnominal.

Le mot d'injure abstrait est précisé, « concrétisé », en quelque sorte, par un substantif complément. Ce procédé, dont le caractère populaire a été mis en valeur par E. Havers (*Handbuch der erklärenden Syntax*, p. 148), est à rapprocher du français « un amour d'enfant ». On trouve ainsi :

flagitium hominis P. *Men.* 709, etc.
monstrum mulieris P. *Per.* 192.
monstrum hominis T. *Eun.* 696.
scelus pueri P. *Per.* 192.

Le tour *hallec uiri* (P. *Poe.* 1310) prouve que le sens ancien de *hallec* n'était plus senti, puisque ce type d'expression ne se rencontre qu'avec des termes abstraits ou de signification peu précise.

Emploi d'un terme vague ou d'une appellation générique. C'est l'adjectif qui exprime la notion péjorative ; il est appuyé par :

caput : *ridiculum c.* T. *And.* 371. *sceleratum c.* P. *Ep.* 369. *uerbereum c.* P. *Per.* 184, etc.

genus : *ferratile g.* P. *Mo.* 19. *improbum g.* P. *Mo.* 623. *taetrum g.* P. *Mo.* 657, etc.

homo : *improbe h.* P. *Ep.* 383. *mendice h.* P. *Au.* 423. *muricide h.* P. *Tru.* 333.

merx : *mala merx* P. *Cas.* 228 ; *Per.* 238.

pecus : *clurinum pecus* P. *Tru.* 269.

b) Expressions superlatives.

1. Superlatif renforcé par l'emploi de *homo*, mot de soutien :

homo pessume et nequissume P. *Men.* 488 ; *hominum omnium taeterrime Mo.* 593 ; *hominum homo stultissime. Ad.* 218.

2. Tour superlatif obtenu à l'aide d'adverbes :

multum et audax et mala. P. *Men.* 731 ; *inepte stultus Mo.* 495.

3. Tour superlatif obtenu à l'aide d'adjectifs :

germanus, *merus* accompagnant le terme d'injure le portent à son degré le plus intense : *germana illuuies Mo.* 40 ; *nugae merae Poe.* 348 ; *rus merum Mo.* 40 ; *Tru.* 269 ; *merus sycophanta Men.* 1087.

Même valeur superlative du terme d'injure servant de complément à *plenus* :

fraudis, sceleris, parricidii, periuri plenissimus. P. *Ru.* 651.

Cf. *Mer.* 574 ; *Ru.* 319, etc.

Térence semble ignorer ces tours.

4. Renforcement de l'expression superlative par des tours négatifs ou interrogatifs :

Pour exprimer l'intensité d'une qualité ou d'un défaut, la langue familière nie la possibilité d'une comparaison. Cf. en français : « il n'y a pas plus fou ». Ainsi :

lenone istoc Lyco non lutum est lutulentius (P. *Poe.* 158)

Vidi ego nequam homines, uerum te neminem deteriorem (*Ba.* 1180)

Quid illac impudente audacius? (*Am.* 618).

5. Expression métaphorique du superlatif :

Certaines de ces expressions métaphoriques sont aussi élémen-

taires que, dans notre langue, « bête comme un âne » : ainsi *lapide silice stultior Poe.* 291 ; *homo leuior quam pluma. Men.* 488. D'autres expressions sont visiblement plus recherchées : *scelerum caput Ps.* 1054 ; *audaciae columen. Amp.* 357. Nous touchons ici à un type d'injure proprement littéraire, l'injure « ironique ».

4. *L'injure « ironique ».*

Le passage de l'injure élémentaire à l'injure renforcée exprime déjà une ébauche de choix de la part du sujet parlant. Mais ces deux formes d'injure ne dépassent pas le niveau de la langue courante et il est naturel que la Comédie, qui s'adresse à un public assez fruste, utilise d'abord ces deux aspects du vocabulaire injurieux. Mais la Comédie est aussi l'œuvre d'artistes qui ont choisi, créé — qui ont fait œuvre de style. Or l'attitude mentale qu'implique le souci de style est tout à l'opposé de l'injure spontanée. Celle-ci n'était que le jaillissement quasi immédiat d'une formule passe-partout ; le souci de style se traduira d'abord par une suspension des réactions semi-conscientes. Ce contrôle, qui vient s'insérer entre l'excitation extérieure et la riposte, qui nous libère de la parade utilitaire immédiate et nous permet de prendre du champ, constitue en fait une attitude mentale nouvelle : c'est l'intervention de la conscience ironique. « On peut appeler la conscience une ironie naissante », écrit W. Jankélévitch (*L'ironie ou la bonne conscience*, p. 12).

Tandis que le langage courant est le plus souvent indifférent à la précision des termes d'injure — et nous en avons souligné la monotonie — l'ironie se donne le temps de choisir — ou de créer — le terme plus précis, plus mordant, plus pittoresque ; l'ironie s'oppose à la réaction spontanée, parce que les mots ne sont plus pour elle une parade fiévreuse, mais deviennent, en quelque manière, objets de recherche et de jeu : « Comme toute activité ludique, l'ironie détache la conscience de l'intérêt utilitaire auquel elle adhérait » (W. Jankélévitch, *op. cit.*, p. 45). L'ironie renouvellera donc les formes figées de l'injure, pour s'amuser et — puisque nous sommes au théâtre — pour amuser. Ainsi, selon l'heureuse formule de W. Jankélévitch, elle « rendra au créateur la maîtrise magique du langage » (*ibid.*, p. 126).

Ces remarques liminaires s'imposaient, croyons-nous, puisque les études citées ci-dessus juxtaposent d'ordinaire des termes comme *stimulorum seges* (*Au.* 45) et *uerbero, uirgarum lasciuia* (*As.* 298) et *mastigia.* Sans doute la Comédie offre-t-elle simultanément et ce que Plaute pouvait entendre autour de lui dans le domaine des injures, et ce que son génie a renouvelé ou inventé. Cette juxtaposition de termes de niveau stylistique différent constituera précisément un problème à résoudre.

Il convient d'étudier d'abord la création plautinienne dans les mots et dans les tours.

a) Les mots.

Mots à consonance exotique.

La valeur stylistique particulière des mots à consonance exotique est connue (cf. J. Marouzeau, *Stylistique latine*, p. 88-91). L'anecdote citée par Nyrop nous livre un précieux spécimen d'injure ironique prise sur le vif : « En 1903, quand tous les journaux parlaient de la mort du Pape et de son camerlingue, un rôdeur de nuit, voulant injurier un agent qui le secouait un peu trop lui cria : « Va donc, camerlingue ! » Voir le *Temps*, 31 juillet 1903. » (*Grammaire historique de la langue française*, IV, p. 136.)

Le *Poenulus*, la pièce la plus exotique du théâtre de Plaute, emploie comme injures des termes étrangers dont la signification nous échappe, et échappait aussi au public, qui riait de ces mots à contexture singulière sans se préoccuper de leur sens précis : *gugga* (*Poe.* 977) appellation péjorative des Carthaginois (?) ; *halagorasama* (*Poe.* 1313) ; *manstruca* (*Poe.* 1313) ; *migdilibs* (*Poe.* 1033) appellation péjorative des Libyens (?) ; *sarrapis sementium* (*Poe.* 1312).

Noms et adjectifs composés.

Les mots composés de Plaute doivent leur valeur stylistique à leur plénitude et à leur volume. « L'alliance inattendue de deux mots provoque la surprise ; l'image plaisante est ramassée et comme resserrée à l'intérieur du composé ; la forme extérieure même, exceptionnellement longue, arrête l'attention du spectateur et souligne, pour ainsi dire, l'intention de l'auteur » (A. Grenier, *Les composés nominaux dans le latin archaïque*, p. 161).

D'ailleurs l'habileté de Plaute a été de ne forger que des compo-

sés immédiatement intelligibles à son public. Dans *Per.* 702-705, Sagaristion débite une cascade de noms composés latins pourvus du suffixe de patronymique grec *-ides*, et qui expriment toutes les tares du personnage :

Vaniloquidorus Virginisuendonides
Nugiepiloquides, Argentumextenebronides
Tedigniloquides, Nugides, Palponides
Quodsemelarripides Numquameripides. Em tibi!

En dehors de ces créations de noms propres, il faut relever les mots injurieux dont le premier terme est *ter-* ou *tri-* :

trifurcifer Au. 326 ; *Ru.* 734-735 ; *triparcus Per.* 266 ; *triuenefica Au.* 86 ; *teruenefícus Ba.* 813.

D'autres composés nominaux semblent déceler la présence de modèles grecs dans les pièces qui ont inspiré Plaute, ainsi les composés formés sur le radical de τρίβω : *flagritriba Ps.* 137 ; *ulmitriba Per.* 278 ; *perenniseruus* (*Per.* 421) peut-être formé sur ἀειδοῦλος, *turpilucricupidus* (*Tri.* 100) sur αἰσχροκερδής.

Les composés verbaux les plus fréquents sont formés sur les radicaux de *dicere* ou de *loqui*, comme il est naturel dans un théâtre où mensonges et hâbleries tiennent une place éminente :

falsidicus, blandiloquus, confidentiloquus, falsiloquus, largiloquus, mendaciloquus, multiloquus, uaniloquus.

Sont formés sur le radical de *facere* :

falsificus, furtificus, spurcificus.

Sont formés sur le radical d'autres verbes :

bustirapus, damnigerulus, falsiiurus, legerupa, legerupio, merobibus, multibiba, plagigerus, sociofraudus, umbraticolus.

Le vocabulaire de Térence n'offre aucune création de composé à valeur injurieuse. Il est probable que Térence en rencontrait, comme Plaute, dans les modèles grecs de ses pièces. Il n'a pas voulu en donner le calque en latin. « Il s'en tient rigoureusement aux termes reçus dans l'usage courant de la société délicate et lettrée » (A. Grenier, *op. cit.*, p. 201).

b) Les tours.

Le renouvellement des métaphores injurieuses constitue un

des aspects les plus originaux de la création plautinienne. Sans doute ignorons-nous dans quelle mesure les pièces grecques ont pu favoriser ces innovations. Mais, à en juger par le nombre des métaphores se rapportant aux châtiments serviles — et qui ne figuraient probablement pas dans les originaux grecs, pour les raisons exposées ci-dessus — l'apport authentique de Plaute paraît très important.

Métaphores évoquant des châtiments serviles :

Plaute ne les a mises que dans la bouche d'esclaves, ou d'hommes avec qui l'esclave se trouve de plain-pied, ainsi le *leno* Dordalus dans *Per.* 405 sq. Proférées par d'autres personnages, ces injures pourraient être un rappel cruel des misères de l'esclavage, et ne sauraient avoir place dans une comédie.

Ces métaphores parodient plaisamment le style recherché ; elles évoquent :

Les coups : *gymnasium flagri* (*As.* 297) ; *suduculum flagri* (*Per.* 419) ; *stimulorum seges* (*Au.* 45) ; *stimulorum loculi* (*Cas.* 447) ; *stimulorum tritor* (*Per.* 795) ; *uirgarum lasciuia* (*As.* 298) ; *ulmorum Acheruns* (*Am.* 1029).

Les chaînes : *compedium tritor* (*Per.* 420) ; *catenarum colone* (*As.* 298).

La prison ou le moulin : *custos carceris* (*As.* 297) ; *pistrinorum ciuitas* (*Per.* 420).

Le supplice ou le bourreau : *Acheruntis pabulum* (*Cas.* 198) ; *carnuficium cribrum* (*Mo.* 55).

Métaphores évoquant des noms d'animaux, de plantes ou d'objets :

Il est difficile de renchérir sur une métaphore existant déjà. Plaute renouvelle la vigueur des injures métaphoriques en les exprimant, s'il se peut dire, à la seconde puissance — soit par la répétition de la notion déjà incluse dans la métaphore :

caenum copro commixtum (*Mo.* 41) ; *commixtum caeno sterculinum* (*Per.* 407).

— soit par l'adjonction d'un adjectif ou d'un génitif à valeur dépréciative :

felis uirginalis (*Per.* 751 ; *Ru.* 748) ; *fungus putidus* (*Ba.* 821) ;

lutum lenonium (*Per.* 406) ; *mena deglupta* (*Poe.* 1312) ; *prostibulum populi* (*Au.* 285) ; *stabulum nequitiae* (*Cas.* 160) ; *stabulum seruitricium* (*Per.* 418) ; *sterculinum publicum* (*Per.* 406).

Parfois Plaute use assez hardiment de l'alliance de l'abstrait et du concret :

audaciae columen Amp. 367 ; *flagitii flagrantia Ru.* 733 ; *fons uitii et periurii Tru.* 612.

Il reste à étudier la destination particulière de l'injure « ironique » dans le théâtre de Plaute. Pour la comprendre, il conviendra de distinguer les scènes où n'apparaissent que des injures élémentaires ou renforcées et les scènes où sont employées conjointement les injures ironiques. Dans le premier cas, l'accumulation d'injures ne marque qu'une explosion d'affectivité. Dans le second cas, nous sommes en présence d'un jaillissement gratuit, d'une inflation de mots qui accorde au volume et à la sonorité des termes plus d'importance qu'à leur contenu sémantique réel. Il s'agit bien de fantaisie verbale.

La fantaisie verbale au théâtre a été excellemment définie par R. Garapon : « Il y a fantaisie verbale dès que le plaisir d'assembler les mots et de jouer avec eux prend le pas sur la volonté de signifier... [La fantaisie verbale] est caractérisée avant tout par une allure gratuite, dégagée des servitudes utilitaires de la signification et de la communication » (*La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français, du Moyen Age à la fin du XVII*e *siècle*, p. 10 et 12). De même que, dans l'ironie, « l'esprit se décolle de la vie » (W. Jankélévitch, *op. laud.*, p. 13), dans la fantaisie verbale l'auteur se libère provisoirement, et libère son public, des exigences de l'action théâtrale pour sacrifier aux mots. Tel est le rôle de la fantaisie verbale chez Plaute. Elle se rencontre lorsque l'expression de sentiments intenses cède la place à la volonté d'amuser — ou de délayer — lorsque le jeu succède à la psychologie et au mouvement dramatique.

Accumulation d'injures banales :

Dans *Ba.* 612-613, nous rencontrons une suite d'injures quasi synonymes : c'est la confession pathétique de Mnésiloque.

Dans *Ba.* 1088-1089, Nicobule, furieux de se voir berné, n'a pas assez de mots pour accuser sa propre sottise.

Dans *Men.* 1015, trois termes de même signification expriment la fureur de Ménechme I se ruant sur les esclaves du vieillard.

Dans *Pseud.* 133, Ballion s'en prend vertement à ses esclaves dont il prétend ne rien pouvoir tirer, à l'aide de mots vagues et d'expressions toutes faites.

Effets de fantaisie verbale :

La volonté de fantaisie verbale paraît évidente dans les passages colligés ci-dessous et dont nous nous bornons à indiquer les références. Le lecteur y retrouvera toutes les formes d'injures « ironiques » relevées dans la présente étude. On remarquera d'ailleurs que notre enquête stylistique recoupe très exactement les observations d'ordre purement scénique faites par B. Taladoire dans son *Essai sur le comique de Plaute.* Partout où le spécialiste du théâtre décèle un ralentissement du mouvement, une halte gratuite dans la scène, nous relevons des passages de fantaisie verbale émaillés d'injures ironiques.

As. 297-299 : scène de détente. Après le double aparté des deux esclaves Liban et Léonide se place « une *uerbiuelitatio* pleine de verve » (B. Taladoire, p. 93). Cet échange d'injures n'a pas lieu sous le coup de la colère, mais constitue une débauche verbale brillante où se retrouvent quelques-unes des injures plautiniennes les plus réussies. « Tout cela peut paraître long à la lecture, mais... le public se plaisait à ces joutes oratoires » (*ibid.*).

Mo. 39-41 : le passage fait partie de la « parade d'ouverture en forme d'exposition » (B. Taladoire, p. 238). Il ne s'agit pas proprement d'une dispute, mais d'une confrontation verbeuse, où Plaute semble s'être complu, entre l'esclave des champs, fidèles aux vertus terriennes, et l'esclave des villes, dévoyé par l'exemple de ses maîtres.

Cas. 158-160 : dans le solo de Cléostrate, c'est un morceau de bravoure qui promet au vieux Lysidaure un châtiment digne de ses turpitudes.

Per. 406-422 : un des passages les plus brillants de fantaisie verbale. « Après un échange de salutations pittoresques, une sorte de 'chant amébée' pour malotrus, puis un concours d'injures » (B. Taladoire, p. 133).

Poe. 1309-1314 : intermède de comique verbal. Le soldat

Antaménide déverse un torrent d'injures « exotiques » sur le Carthaginois.

Ps. 360-369 : véritable ballet de paroles. Installés de part et d'autre du *leno*, Calidore et Pseudolus l'injurient consciencieusement. « Scène de convicium que le *leno* subit, impassible et hilare, jusqu'à l'épuisement complet de ses insulteurs » (B. Taladoire, p. 139).

Ru. 651-653 : passage de fantaisie verbale dans lequel Trachalion fait le portrait du *leno*. « Le ton burlesque de l'esclave, rehaussé de parodie, permet au spectateur de se détendre » (B. Taladoire, p. 143).

Tru. 609-613 : duo, analogue à celui de *Per.* 406 sq., entre Stratophane le militaire et Cyame l'esclave. Visiblement, Plaute délaye et cherche à animer par cet échange d'injures une scène qui piétine un peu.

Térence ne multiplie jamais les termes d'injure pour réaliser un jeu verbal gratuit. Dans les passages où sont juxtaposées des injures, il n'y a pas fantaisie verbale, mais expression véhémente de l'émotion. Ainsi, dans *Eun.* 937-938, l'esclave Parménon se vante d'avoir révélé à son maître toute la perversité des courtisanes ; dans *Eun.* 1079, Gnathon fait, en quelques mots, le portrait du soldat Thrason, qu'il déteste ; dans *Héaut.* 1033-1034, Chrémès ne trouve pas assez de termes pour blâmer l'existence d'un jeune fêtard. — Il ne s'agit en aucun cas d'une halte de l'action propice à l'inflation de mots.

L'acte de langage par lequel nous exprimons à autrui notre hostilité ou notre mépris est plus fréquent dans la Comédie que dans la réalité quotidienne, et parce que le théâtre offre une action ramassée, et parce que cet aspect de la parole se prête à des utilisations scéniques très diverses. L'étude des termes d'injure au théâtre est donc riche d'aperçus sur la valeur des mots eux-mêmes, sur l'attitude linguistique des auteurs, et aussi sur leur technique théâtrale.

Les lexiques injurieux des deux comiques latins sont assez différents : les termes évoquant des châtiments serviles se relèvent chez l'un aussi bien que chez l'autre, parce qu'ils étaient particulièrement courants ; les noms d'animaux sont peu nombreux

chez Térence, mais très fréquents et pittoresques chez Plaute ; l'emploi des noms de choses appelle la même remarque ; Plaute offre dix fois plus d'exemples que Térence de termes d'injure abstraits, mais il les pourvoit en général d'un complément constitué par un terme concret ; le recours au grec dans les appellations injurieuses est habituel à Plaute, et presque étranger à Térence.

Térence ignore l'injure « ironique » et tous les jeux verbaux qu'elle permet. « Plaute est un auditif » (P. Lejay, *Plaute*, p. 226) : il utilise tous les registres de la langue pour faire rire par des accumulations de termes amples et sonores ; il use de mots étrangers, de noms propres et de noms communs qu'il forge lui-même ; il renouvelle heureusement les métaphores déjà existantes. Chez lui, l'injure « ironique » n'est finalement presque plus un terme d'outrage, puisque sa valeur phonique et son volume importent plus que son contenu malveillant : la fantaisie verbale permet, en quelque sorte, une évasion hors des exigences du drame, réalisée par la vertu et la richesse du verbe.

Mais il faut souligner que ces différents emplois de l'injure restent propres au théâtre : le spectateur participe à l'action ; il assume, en quelque sorte, toute l'affectivité des personnages. Dans les moments de tension, l'injure lui apparaît toute naturelle. Lorsque l'action dramatique se relâche, il se trouve dans un état de disponibilité qui le rend perméable à toutes les griseries du mot. On peut, sur ce point, parler d'une stylistique particulière au langage de la scène.

P.-J. Miniconi.